



Tel : 02.76.08.10.26 / 02.35.00.29.36
 Tel : 02.76.08.10.27
 Mail : occupations.commerciales@rouen.fr

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
 POUR AMENAGER UNE TERRASSE OUVERTE**

1. OBJET DE LA DEMANDE

Vous voulez obtenir l'autorisation d'installer ou de maintenir sur la voie publique :
 une terrasse ouverte Une terrasse ouverte avec plancher

Le projet consiste également à :
 poser une bache perpendiculaires à la façade

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PROPRIETAIRE DU FONDS DE COMMERCE)

Pour une Société :
 Nature : S. A. S.A.R.L. S.N.C. Autre | _____
 Raison Sociale _____
 Nom (qualité du représentant) _____
 Prénom _____ Tel _____
 Adresse (siège social) _____
 Localité _____ Code postal _____
 Adresse e-mail _____

3. IDENTIFICATION DU FONDS DE COMMERCE

Nom de l'enseigne de l'Etablissement _____
 Adresse de l'Etablissement _____
 Nature du commerce _____
 Date d'achat du fonds de commerce _____ N° du K Bis _____
 En cas de reprise d'un commerce existant, nom du prédécesseur

4. VOS OBSERVATIONS

.....

**Je m'engage à respecter les dimensions
 qui me seront autorisées, à me conformer
 strictement au règlement des autorisations
 de terrasses, à disposer de sanitaires accessibles
 à ma clientèle, à acquitter la redevance
 correspondante et à supprimer cette installaton
 lorsque l'Administration le jugera utile.**

Le
 Signature précédée des mots "Lu et approuvé"

5. PIECES A FOURNIR

- * Certificat d'inscription au Registre du Commerce ou des Métiers ou le bail commercial, ou le titre de propriété et si nécessaire, la licence de débit de boissons
- * **Terrasse ouverte avec plancher** (en 4 exemplaires) : vue en plan et élévation perpendiculaire à la façade
- * **Terrasse délimitée par des bâches ou des écrans** (en 2 exemplaires) : photographie de la façade, plan et élévation des écrans ou des bâches plastiques (parallèle et perpendiculaire à la façade), mode de fixation en partie haute, photo-montage

Nota : la hauteur maximale des bâches parallèles à la façade est de 1,50 m du niveau du sol

CONSTITUTION DU DOSSIER

Plan masse (uniquement pour les terrasses planchers)	Avec : la largeur des voies et du trottoir, la situation de l'établissement et de la terrasse par rapport aux immeubles mitoyens
Plan au sol (pour des créations d'une nouvelle terrasse ouverte)	Avec : la disposition précise de tous locaux accessibles au public , les dimensions de l'éventuel plancher mobile, toutes les installations et ouvrages visibles se trouvant sur le trottoir dans l'emprise de la terrasse ou à proximité (égouts, ouvrages EDF et GDF, arbre, lampadaire, ...)
Deux photographies de l'état actuel	Avec : les deux commerces voisins de part et d'autre
Photomontage permettant d'apprécier l'insertion du projet dans l'environnement	Pour une terrasse ouverte et une terrasse plancher
Donner :	
* Une notice descriptive comportant aussi le mode de chauffage, la surface totale accessible au public	
* Notice attestant de la conformité de l'établissement aux normes d'accessibilité pour les PMR	

DEPOT DU DOSSIER
AU SERVICE COMMERCE - CELLULE OCCUPATIONS COMMERCIALES
27 RUE BOURG L'ABBE
76000 - ROUEN
OU PAR MAIL : OCCUPATIONS.COMMERCIALES@ROUEN.FR

Les imprimés sont à retirer au bureau du lundi au vendredi, de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00
ou sur le site de la Ville de Rouen : www.rouen.fr/installation-terrasse

Dans le mois suivant le dépôt, un courrier informera le pétitionnaire des éventuelles pièces manquantes
et du délai d'instruction

Ce délai commencera lorsque le dossier sera complet